

# Pie XII

---

26 avril 1939

## Discours aux jeunes époux

Premier discours aux jeunes époux

---

*Ce discours aux jeunes époux est le premier d'une série de soixante-dix-neuf, que Pie XII prononcera à leur adresse depuis ce jour jusqu'au 12 mai 1943. A certaines époques de l'année, le Saint-Père a parlé aux nouveaux mariés de façon très régulière toutes les deux semaines.*

*Il ne s'agit pas de simples paroles d'encouragement ou d'exhortation ; chaque allocution traite d'un sujet différent faisant partie d'un programme suivi, dont l'ensemble renferme toute la doctrine de l'Eglise en ce qui concerne les multiples problèmes de la vie conjugale, familiale et domestique, et de la spiritualité du foyer.*

*Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 26 avril 1939*

Votre présence, chers fils et filles, remplit Notre cœur de joie, car, si les visites des enfants à leur père sont toujours belles et consolantes, il Nous est particulièrement agréable de Nous voir entouré de groupes de jeunes époux venus Nous faire participer à leur joie et recevoir de Nous une parole de bénédiction et d'encouragement.

Vraiment, vous devez vous sentir réconfortés, chers jeunes époux, à la pensée que le divin Instituteur du sacrement de mariage, Notre Seigneur Jésus-Christ, a voulu l'enrichir de l'abondance de ses célestes faveurs. Le sacrement de mariage signifie, comme vous le savez, la mystique union de Jésus-Christ avec son Epouse, en qui et de qui doivent naître les enfants adoptifs de Dieu, légitimes héritiers des divines promesses. Et comme Jésus-Christ enrichit ses noces mystiques avec l'Eglise des perles précieuses que sont les grâces divines, ainsi il lui plaît d'enrichir d'ineffables dons le sacrement de mariage.

Ce sont en particulier les grâces nécessaires et utiles aux époux : pour conserver, accroître, perfectionner et sanctifier sans cesse leur mutuel amour ; pour observer la fidélité conjugale ; pour éduquer sagement leurs enfants, par leur exemple et leur vigilance ; pour porter chrétiennement les charges de leur nouvel état.

Ces vérités, vous les avez déjà comprises, approfondies, goûtées ; et si Nous vous les rappelons en ce moment, c'est pour participer, Nous aussi, en quelque manière à cette heure solennelle de votre vie et pour donner à la sainte liesse qui vous anime un fondement toujours plus solide et plus sûr.

Daigne le bon Dieu vous accorder la grâce de ne jamais ternir la grandeur de votre état, et de vivre toujours conformément à la haute dignité de vos devoirs sacrés.

Nous vous donnons du fond du cœur la Bénédiction apostolique, gage des faveurs de Dieu, et Nous souhaitons qu'elle vous accompagne durant les jours tristes ou joyeux de votre vie et que, témoin

perpétuel de Notre paternelle bienveillance, elle demeure toujours avec vous.

**PIE XII**, Pape.